



ASSEMBLÉE — 36^e SESSION

PLÉNIÈRE

DÉCISION N^o 4

À la neuvième séance de sa 36^e session, le 28 septembre 2007, l'Assemblée a adopté la résolution suivante :

9/1 présentée dans la note A36-WP/326, sous réserve de la suppression de la mention de la Résolution A33-24, qui reste en vigueur.

— FIN —